

FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS

Mon entreprise rencontre des difficultés : "une année difficile, un gros impayé et une trésorerie tendue, je vois peu à peu la situation se détériorer. Seul, c'est difficile de prendre du recul".

Un dispositif pour les entreprises mis en place par la CCI Ille-et-Vilaine, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Ille-et-Vilaine et l'Union des entreprises 35.

CCI prévention, un regard d'expert pour échanger en toute discrétion.

Quelle que soit l'entreprise, quelle que soit sa taille ou son secteur d'activités, personne n'est à l'abri de difficultés

Votre navigateur ne supporte pas les IFrame, vous ne pouvez pas assister à la diffusion.

- **Règle n° 1 : Ne pas rester seul.**
- **Règle n° 2 : Anticiper et agir aux premiers signaux.**

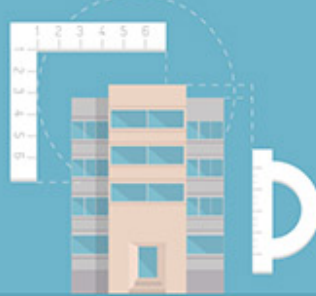
RÈGLE N°1
Ne pas rester seul

RÈGLE N°2
Anticiper et agir aux
premiers signaux

UN EXPERT EST LÀ POUR MOI



Il m'écoute



Il analyse la
situation



Et il m'oriente vers
le bon interlocuteur

Il est facile d'échanger en toute discrétion avec la CCI
CCI Prévention - 02 99 33 63 03

En partenariat



CAMB



CCI Ille-et-Vilaine - 2 Avenue de la Préfecture - 35000 Rennes - 02 99 33 66 66